



AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **6 juin 2023** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DEMANDE N° 23-06 : 2001, rue Léonard-De Vinci – Zone C-151**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- La présence d'une pergola en marge fixe sur rue secondaire à 4,79 mètres de la limite séparant le site de la rue secondaire Raymond-Blais, contrairement à l'article 5.3.11.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- L'aménagement d'une aire de stationnement de 61 cases plutôt que 66, soit le nombre établi par le ratio prévu à l'article 5.6.3.3, et ce, sans y ajouter une proportion additionnelle de 25 %, contrairement à ce qui est spécifiquement prévu à la grille des usages et des normes de la zone C-151 du *Règlement de zonage 1101*;

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 895 974 du Cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 23-07 : 210, rue du Sanctuaire – Zone A-810**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'aménagement de 20 cases de stationnement, plutôt que 24 tel que prescrit au tableau 4.7 de l'article 4.6.3.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- L'aménagement des cases de stationnement intérieures suivantes d'une largeur inférieure au minimum prescrit au tableau 4.9 de l'article 4.6.3.3 du *Règlement de zonage 1101* :
  - La case #4 d'une largeur de 2,6 mètres plutôt que 3 mètres;
  - La case #6 d'une largeur de 3,9 mètres plutôt que 4,6 mètres;
  - La case #7 d'une largeur de 2,4 mètres plutôt que 3 mètres;
  - La case #10 d'une largeur de 2,7 mètres plutôt que 3 mètres;
- L'aménagement de la case extérieur #6 d'une largeur de 2,6 mètres plutôt que 3 mètres tel que prescrit au point 2° de l'article 4.6.4.4.4 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 426 256 du Cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 23-08 : 696, rue Lionel-Groulx – Zone H-319**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'aménagement d'une aire de stationnement comprenant 10 cases plutôt que 12, tel que prescrit par le tableau 4.7 de l'article 4.6.3.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- L'absence de distance entre l'aire de stationnement et les limites de terrain arrière, latérale gauche et latérale droite, plutôt que 2 mètres, tel que prescrit à l'article 4.6.2.3.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- L'absence de zone tampon sur le site de l'immeuble, entre le terrain et la résidence unifamiliale isolée de droite, contrairement à ce qui est prévu à l'article 4.7.5.1 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 879 957 du Cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 23-09 : 15-17, rue de l'Épervière – Zone H-140**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- La plantation de deux arbres à grand déploiement à l'arrière de la propriété plutôt que deux arbres à grand déploiement dont au moins un arbre en façade, tel que prescrit au tableau 4.12 de l'article 4.7.3.2 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 543 588 du Cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 18 mai 2023

(s) Marie-Hélène Bourque

Marie-Hélène Bourque, avocate  
Greffière adjointe

---

**Publication** : Babillard de l'hôtel de ville et site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 18 mai 2023.